RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

MELISANDE COHEN

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Paris

A.S.Q

Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée

Au Capital de 1000 euros

[redacted]

RCS : 990 211 773

APPORT D'ACTIONS A LA SOCIETE A.S.Q

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

MELISANDE COHEN

[redacted]

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paraphe

MC

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

A.S.Q
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au Capital de 1000 euros
26 Rue D'arqueil
77176 - NANDY
RCS : 990 211 773

APPORT D'ACTIONS A LA SOCIETE A.S.Q

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'Associé,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés en date du 28 Août 2026 concernant l'apport d'actions de la société ETICOM (« **Apport** », « **Apports** » ou « **Titres Apportés** ») par Madame Agathe SAMMUT (**Apporteurs** ») à la société A.S.Q j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

La valeur des Apports a été arrêtée dans un contrat d'apport signé par les parties (« **Parties** ») en date du 31 aout 2026 (« **Contrat d'Apport** »). Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des Apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des Apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des Apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature. Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusion présentées, ci-après, selon le plan figurant en page suivante.

Paraphe
MC

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS 4
1.1. Contexte de l'opération 4
1.2. Présentation des parties et intérêts en présence 4
1.2.1. Société dont les actions sont apportées 4
ETICOM 4
1.2.2. Apporteurs 4
1.2.3. Société bénéficiaire des apports 5
1.2.4. Liens entre les parties 6
1.3. Présentation des apports 6
1.3.1. Description des apports 6
1.3.2. Méthode d'évaluation retenue 6
1.4. Rémunération des apports 7
1.5. Conditions de l'opération 7
1.5.1. Caractéristiques essentielles des apports 7
1.5.1.1. Date d'effet 7
1.5.1.2. Comptes servant de base à l'opération 7
1.5.1.3. Régime juridique adopté 7
1.5.1.4. Régime fiscal adopté 7
1.5.2. Conditions suspensives 7
2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS 8
2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports 8
2.2. Appréciation de la méthode d'évaluation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable 9
2.3. Réalité des apports 9
2.4. Appréciation de la valeur globale des apports 10
2.4.1. Méthodes retenues par le commissaire aux apports 10
2.4.2. Méthodes non retenues par le commissaire aux apports 10
3. SYNTHÈSE - POINTS CLÉS 11
4. CONCLUSION 11

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les termes précédés d'une majuscule, utilisés et non définis dans le présent rapport, ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat d'Apport.

1.1. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Madame Agathe SAMMUT envisage d'apporter des actions détenues dans le capital de la société ETICOM à la société A.S.Q.

1.2. PRÉSENTATION DES PARTIES ET INTÉRÊTS EN PRÉSENCE

1.2.1. SOCIETE DONT LES PART SOCIALES SONT

APPORTEES

SAS ETICOM

▪ La société ETICOM est une société par actions simplifiée avec un capital de 1 000 € divisé en 100 actions d'une valeur nominale chacune de 10 euros, intégralement souscrites et entièrement libérées. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 831 985 148.

▪ La société ETICOM a pour objet, en France et à l'étranger :

- La programmation, le conseil et autres activités informatiques intégrant la création, l'administration, la vente et le référencement de sites internet ainsi que la vente d'espaces publicitaires ;
- Le conseil en relations publiques et communication incluant l'organisation de foires, salons professionnels, congrès et tous évènements professionnels y compris des formations ;

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

- La conception, l'édition, la production, l'exploitation, la distribution, la licence, la commercialisation et la diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, de contenus notamment rédactionnels, graphiques, photo, audio, multimédias ou illustratif ;
- Elle peut procéder à toutes opérations industrielles, commerciales, juridiques, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou à tout objet similaire, complémentaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation ;
- Elle peut participer, par tout moyen à toutes entreprises ou société créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économiques ou sociétés en participation.

1.2.2. APPORTEURS

Madame **AGATHE SAMMUT.**

1.2.3. SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS

La société **A.S.Q** est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 1 000 € divisé en 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie. Elle est immatriculée sous le RCS de Melun 990 211 773.

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'acquisition, la détention durable, la gestion sur le moyen ou long terme, de tous titres de participations, permettant d'exercer le contrôle de la société émettrice ainsi qu'une participation active à la conduite et à la direction de la politique de son groupe ;
- La réalisation de toutes prestations relevant des domaines managériaux, stratégiques, financiers, administratifs ou comptables, au bénéfice des sociétés filiales exclusivement ;
- L'acquisition, le dépôt, l'enregistrement, la gestion et la défense de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

- L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires, en France ou à l'étranger, la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières ;
- Le financement des filiales, directes et indirectes, et de toute personne morale dans lesquelles la Société viendra à détenir une participation, directe ou indirecte, aux droits financiers et/ou aux droits de vote d'au moins cinq (5) pour cent ;
- La conclusion de tout emprunt et, à titre exceptionnel, le cautionnement d'un associé ;
- Le cas échéant, la vente, l'échange et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments du patrimoine de la Société ;
- Et généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation.

La société **A.S.Q** clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

1.2.4. LIENS ENTRE LES PARTIES

L'apporteur, détient :

- 100 actions émises par la société ETICOM (100 % du capital), société dont les actions sont apportées ;
- et détiendra 100% des actions émises par la société A.S.Q, société bénéficiaire des Apports.

1.3. PRÉSENTATION DES APPORTS

1.3.1. DESCRIPTION DES APPORTS

L'opération envisagée consiste en l'apport, par Madame Agathe SAMMUT, de 100 actions de la société ETICOM pour une valeur totale de 230 000 € représentant 100 % du capital social de cette dernière.

1.3.2. METHODE D'EVALUATION RETENUE

L'évaluation des Titres Apportés résulte d'une négociation entre les Parties.

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

1.4. RÉMUNÉRATION DES APPORTS

En rémunération des Apports, la société A.S.Q procédera, au profit des Apporteurs, aux émissions figurant à l'article « 5 - REMUNERATION DE L'APPORT » du Contrat d'Apport.

Il ne m'appartient pas, dans le cadre de ce rapport, de me prononcer sur l'équité du rapport d'échange.

1.5. CONDITIONS DE L'OPÉRATION

1.5.1. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES APPORTS

1.5.1.1. DATE D'EFFET

La société A.S.Q sera propriétaire des Titres Apportés et les apporteurs auront la propriété des actions A.S.Q émises en rémunération des Titres Apportés, au jour de la réalisation définitive de l'Apport des Titres Apportés (« **Date de Réalisation** »).

1.5.1.2. COMPTES SERVANT DE BASE A L'OPERATION

La société arrête ses comptes au 31 Décembre.

1.5.1.3. REGIME JURIDIQUE ADOPTE

Les Apports sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature, tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce et des textes pris pour son application.

1.5.1.4. REGIME FISCAL ADOPTE

Se reporter aux stipulations du Contrat d'Apport.

1.5.2. CONDITIONS SUSPENSIVES

Néant.

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de ma mission, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission, afin :

- de vérifier le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière d'évaluation des apports et notamment du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (« **Règlement ANC** ») ;
- de contrôler la réalité de l'Apport et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- de vérifier, par une approche d'évaluation, que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le Contrat d'Apport.

Ma mission, qui s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi prévue par le cadre conceptuel de notre doctrine professionnelle, a pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal retenu pour l'opération. Elle ne saurait non plus être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

En particulier :

❶ Je me suis entretenu avec les responsables en charge de l'opération, ainsi que leurs conseils externes, pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte économique et juridique dans lequel elle se situe.

❷ J'ai pris connaissance du Contrat d'Apport conclus entre les Parties :

- Les données juridiques ont été rapprochées des documents transmis par les Parties,
- Les données comptables et financières ont été contrôlées à partir des pièces justificatives dont elles sont issues.

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

❸ J'ai pris connaissance des comptes arrêtés de la société ETICOM dont les titres sont apportés à la société A.S.Q au 31 Décembre 2025.

❹ J'ai demandé aux apporteurs de me confirmer l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération d'apport, ainsi que l'absence d'événement significatif susceptible de remettre en cause la valeur des Apports.

2.2. APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

S'agissant d'Apports effectués par des personnes physiques, cette opération est exclue du champ d'application du Règlement ANC et les Apports sont donc évalués à la valeur vénale conformément aux dispositions de l'article 741-1 du Règlement ANC.

2.3. RÉALITÉ DES APPORTS

Je me suis assuré de la pleine et entière propriété, par les Apporteurs, des Titres Apportés à la société A.S.Q.

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

2.4. APPRÉCIATION DE LA VALEUR GLOBALE DES APPORTS

A partir des informations communiquées par les responsables en charge de l'opération et/ou leurs conseils externes et de celles issues de mes propres recherches, j'ai procédé à une analyse de la valeur de l'Apport proposée.

2.4.1. METHODES RETENUES PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

1. <u>Rentabilité Economique</u>

La méthode la rentabilité correspond à un multiple de l'EBE des deux dernières années retraitées des différents retraitements nécessaires à la valorisation des parts de la société. Cette valorisation doit être combiné avec la trésorerie nette au 31.12.2025 de la société.

2. <u>Actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs (« cash flows actualisé »)</u>

La méthode des cash flows actualisés est généralement considérée comme la méthode préférentielle en matière d'évaluation. Elle consiste, en effet, à appliquer le principe financier fondamental selon lequel un actif ne vaut ni plus ni moins que les revenus qu'il est susceptible de générer. Toutefois, nous avons écarté cette méthode car il ne nous a pas été fourni de plan d'affaires.

3. <u>Actif net comptable</u>

L'actif net comptable (ANC) est la différence entre le montant des actifs et l'endettement total figurant au bilan de la Société. Cette méthode consiste à calculer les capitaux propres par action, ce qui représente l'estimation comptable de la valeur d'une action.

Docusign Envelope ID: FD64B084-5254-8257-8240-9502D4A0C0FC

i. METHODES NON RETENUES PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

1. Actualisation des dividendes

La méthode de valorisation par les dividendes consiste à valoriser les fonds propres d'une société sur la base des dividendes futurs actualisés. Elle ne peut être retenue que pour les sociétés qui bénéficient d'une capacité de distribution significative avec des taux de distribution réguliers et prévisibles.

Les résultats de mes travaux ne remettent pas en cause l'évaluation de la société dont les actions sont apportées et par conséquent la valeur attribuée à l'Apport.

2. SYNTHÈSE - POINTS CLÉS

Non applicable.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à un montant de 230 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Saint Maur, le 2 septembre 2026

MELISANDE COHEN

Commissaire aux comptes

Signé par :
MELISANDE COHEN
0BF48148B5AC470...